



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1457 du 27 mai 2014

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Action du 3 juin 2014 des retraités :	
➤ Tract CGT	3-4
➤ Appel intersyndical	5-6
2. Action des cheminots du 22 mai 2014 : Communiqué CGT	7-8
3. Mobilisation du 15 mai 2014 : Communiqués CGT – FP et intersyndical	9-10
4. Réunion du 19 mai 2014 au Ministère de la FP : Communiqué unitaire	11
5. Revendicatif CGT : 4 pages CGT	12-15
6. Audience Cabinet du MEDDE du 21 mai 2014 : Compte rendu FNEE – CGT	16-19
7. Commission du développement durable : Courrier FNEE – CGT au député CHANTEGUET	20-21
8. Conférence –débat USAC CGT : Invitation et programme	22
9. CTM du 22 mai 2014 : Déclaration CGT – FSU	23-25
10. ATESAT – ADS : Déclaration et compte rendu CGT du comité de suivi du 14 mai 2014	26-32
11. CMVRH : Déclaration et compte rendu CGT du CT du 27 mars 2014	33-38
12. Canal Seine Nord Europe : Courrier CGT au Premier Ministre	39-40
13. CEREMA : Propa CGT « Election CCOPA du 19 juin 2014 »	41-42
14. Non titulaires : Communiqué CGT	43-44



AGENDA

Mardi 3 juin 2014
Action nationale des retraités

Mardi 3 juin 2014
Secrétariat UIT-CGT

Mardi 3 juin 2014
CE fédérale

Mercredi 4 juin 2014
CE fédérale

Jeudi 5 juin 2014
CTC des DDI

Mardi 10 juin 2014
Bureau CMFP

Mardi 10 juin 2014
Bureau UGFF-CGT

Mercredi 11 juin 2014
CHSCTM

Vendredi 13 juin 2014
CCAS



INFOS REVES



Salariés Il est où le « beau travail » ?

Quelle malchance ! Au moment même où, unis comme toujours, le gouvernement et le MEDEF se lancent dans une campagne télévisée de promotion du « beau travail », deux études publiées, ce jeudi 22 mai, par la CGT des Ingénieurs Cadres et Technicien-ne-s (CGT-UGICT) viennent déconstruire le message enchanteur déjà mis à mal par le 9e Baromètre Edenred-Ipsos sur le bien-être et la motivation des salariés européens, rendu public en début de semaine. « Les travailleurs de France sont plus mécontents au travail que leurs homologues européens », révélait, mardi 20 mai, cette étude, soulignant que « non seulement ils sont plus nombreux à se déclarer démotivés, mais ils se disent aussi plus souvent insatisfaits de la reconnaissance de leur travail, de la considération qu'on leur montre, ou encore de la rémunération fixe qu'ils perçoivent. ». (...)



Rames TER Un coup de rabet peut en cacher un autre !

Les premiers tests des prototypes des nouvelles rames TER commandées par la SNCF font la Une des médias : des rames trop larges pour pouvoir entrer dans certaines gares ! Elles nécessitent un rabetage des quais concernés pour un coût variant de 50 millions à 300 millions d'euros, selon les premières estimations. « *Les dirigeants de la SNCF et des Réseaux ferrés de France se trouvent à l'origine d'une situation aussi grotesque qu'affligeante. Situation d'autant plus triste qu'elle met en cause sournoisement et injustement les compétences techniques des cheminots* », a déclaré la fédération CGT des Cheminots dans un communiqué de presse diffusé le 23 mai. (...)



Intermarché Menaces sur les emplois malgré une très bonne santé financière

Intermarché, qui compte environ 8000 salariés et qui se place au troisième rang des distributeurs en France, est en très bonne santé financière avec 8,8% d'augmentation de son chiffre d'affaire. Mais le groupe entreprend son 3e plan de sauvegarde de l'emploi en quatre ans ! Le distributeur envisage un plan de transformation de sa logistique qui aurait pour objectif de moderniser les entrepôts du groupe et de fait, une restructuration de ses effectifs : fusion de sites, mécanisation des services. (...)

suite sur : www.cgt.fr



APPEL A LA MOBILISATION DES RETRAITE(E)S

Alors que le pouvoir d'achat des retraités baisse depuis des années, le Gouvernement entend geler les pensions jusqu'en octobre 2015. C'est INACCEPTABLE !

Trop de retraités, et particulièrement des femmes, sont en dessous du seuil de pauvreté.

Il annonce d'autres mesures « d'économies » que nous ne pouvons accepter :

- 10 milliards « d'économies » pris sur l'assurance maladie : c'est une régression évidente dans l'accès aux soins !
- 11 milliards « d'économies » sur les autres secteurs de la protection sociale.
- 18 milliards « d'économies » sur le fonctionnement de l'Etat et 11 milliards pris sur les collectivités locales : c'est une nouvelle régression des services publics qui impactera l'ensemble de la société (recul des services de proximité, des transports...).

Les réactions négatives à ce plan d'austérité ont permis un infléchissement dérisoire pour les pensions inférieures à 1 200 €. L'éventuelle revalorisation du niveau de l'inflation au 1^{er} octobre 2014 est tout à fait insuffisante et n'améliorera pas la situation des retraités concernés.

Pour nos Organisations, la retraite n'est pas un privilège ou une prestation sociale. Elle est un droit obtenu par le travail et son niveau est directement le résultat des rémunérations perçues pendant la vie professionnelle et le nombre d'années cotisées.

L'aggravation de la baisse du pouvoir d'achat des retraités ne résoudra en rien les difficultés financières des régimes de retraites, ni ne favorisera le retour de la croissance. Ce sont la création d'emplois, la revalorisation des salaires, l'égalité des salaires des femmes, l'arrêt des exonérations de cotisations, l'élargissement de l'assiette à tous les revenus distribués par les entreprises qui créeront les ressources nécessaires. La politique accroissant l'austérité appellera d'autres reculs, alimentera la spirale infernale de la baisse de la demande, de la récession, des suppressions d'emplois et des baisses de cotisations... Il est urgent de mettre en place d'autres orientations économiques et budgétaires et un autre partage des richesses.

Depuis 1986, les réformes se sont succédé pour durcir les conditions d'obtention de la retraite et réduire le niveau des pensions : passage de 10 à 25 ans pour les salariés du privé, indexation des retraites sur les prix et non sur les salaires, décote, allongement des durées de cotisation... suppression de la demi-part supplémentaire aux veufs et veuves, fiscalisation brutale du supplément de 10% pour les retraités ayant eu 3 enfants ou plus et, depuis le 1^{er} avril 2013, instauration d'une taxe de 0,3% pour les retraités imposables. Cette contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) a été de plus détournée de son affectation.

Refusons toute nouvelle dégradation. Pour nos Organisations, l'heure est à la mobilisation autour de ces revendications principales :

- Contre le gel des pensions et retraites.
- Pour l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les retraités et le retour à la revalorisation annuelle des pensions et pensions de réversion.
- Pour que la Loi pour l'adaptation de la société au vieillissement soit déposée dès maintenant par le Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée nationale, débattue et votée.
- Pour le développement de services publics de qualité, indispensables à l'ensemble des citoyens (transports, santé, etc...).

**Nos Organisations vous appellent à intervenir par une mobilisation la plus large,
LE 3 JUIN 2014 à PARIS.**



Pour l'augmentation des retraites

MANIFESTATION NATIONALE

Le 3 juin à Paris

Le 16 avril 2014, le 1er ministre a décidé dans son pacte de responsabilité de réduire de 50 milliards d'euros les dépenses publiques.

Ainsi, Manuel Valls rabote 11 milliards d'euros sur les seules prestations sociales, en commençant par les retraites, les allocations familiales et le RSA. A cela s'ajoute l'inquiétude sur la suite de l'adoption d'une loi pour l'adaptation de la société au vieillissement.

Depuis la décision du patronat, avec l'accord de certains syndicats, de bloquer la revalorisation des retraites complémentaires, depuis la décision du gouvernement de reporter aux calendes grecques les revalorisations des pensions, de réaliser des milliards d'économie sur la sécurité sociale, le malaise est profond, la colère est grande. L'annonce de ne pas geler les pensions au dessous de 1200 € n'y changera rien.

Retraitée, je ne suis pas une charge, je contribue au développement collectif de la société, au travers d'activités qui vont de la garde des petits-enfants à l'aide aux devoirs, mais aussi par mon engagement dans le monde associatif.

Bernadette – 68 ans – retraitée du textile.

De Balladur à Ayrault, en passant par Fillon, on ne compte plus les «réformes» des retraites avec toujours la même recette : plus d'annuités exigées et des départs retardés.

Déjà le 20 février 2014, plus de 120 000 cartes de vœux ont été remises

au Président de la République pour dire STOP à la baisse du pouvoir d'achat et pour exiger une revalorisation des retraites conséquentes. Aujourd'hui, les retraités en ont ras-le-bol et décident de manifester leur colère le 3 juin prochain à Paris.

GATTAZ ET HOLLANDE NOUS RACKETTENT

- Taxe de 0,30% sur les retraités imposables (CASA) pour le financement de la perte d'autonomie depuis avril 2013 (et détournée vers l'assurance maladie).
- Hausse de la TVA, impôt le plus injuste au 1er janvier 2014 (les plus modestes paient le plus).
- Pas de revalorisation des retraites.
- Maintient de la suppression de la demi-part supplémentaire pour les retraités veufs, veuves ou divorcées ayant élevé seul un ou des enfants.
- Fiscalisation de la bonification des pensions des retraités ayant eu trois enfants et plus.
- Accès aux soins rendu plus difficile et même menacé par les reculs organisés de l'assurance maladie, l'explosion des coûts des mutuelles, le démantèlement de l'hôpital public.

Dans l'unité, à l'appel de:

la CGT, la CFTC, FGR, FO, FSU, LSR, Solidaires, UNRPA:

LE 3 JUIN 2014
RASSEMBLEMENT 11 HEURES
PLACE JOFFRE FACE A LA TOUR EIFFEL

Métro : Ecole Militaire

Pour un pique-nique de lutte qui sera suivi d'une manifestation nationale jusqu'au Ministère des personnes âgées.

Union Confédérale des Retraités C.G.T. 263, rue de Paris 93515 Montreuil Cedex



J'ai des revendications, je les fais entendre Le 3 juin à Paris

Nous réclamons:

- Un rattrapage immédiat de 300 euros par mois pour tous les retraités.
- La revalorisation des retraites du secteur public et privé (CNAV et complémentaires) au 1er janvier 2014.
- Un minimum de retraite égal au SMIC que nous revendiquons à 1700 euros.
- Une restauration de l'assurance maladie, la suppression des dépassements d'honoraires.
- Prise en charge de l'autonomie des personnes âgées par l'assurance maladie avec un financement à hauteur des besoins.
- Le développement des hôpitaux publics et des centres de santé à partir des besoins.
- Le rétablissement de la ½ part pour enfant dans le calcul de l'impôt sur le revenu.
- L'abrogation des augmentations de la TVA au 1er janvier 2014.
- Le retour au service public de proximité.

Les propositions de la CGT pour le financement des retraites:

- Suppression des exonérations des cotisations dites « patronales » et instauration d'une modulation de celles-ci dans le cadre de mesures qui développent réellement l'emploi, avec un contrôle public et syndical : 10 milliards.
- Mise à contribution des revenus financiers des entreprises : 20 milliards.
- Elargissement de l'assiette de cotisations à l'épargne salariale (intéressement, participation...) et aux primes pour les fonctionnaires et salariés du public : 10 milliards, sans oublier que 100 milliards au moins sont versés chaque année aux actionnaires sous forme de dividendes et que la création de 100.000 emplois apporterait 2 milliards de ressources supplémentaires.

La réalité aujourd'hui:

- La pension mensuelle moyenne est de 1.550 euros pour les hommes et de 899 euros pour les femmes.
- 4,2 millions touchent le minimum contributif (629 euros) et leur nombre augmente chaque année : en 2012, 25 % des hommes et 50 % des femmes voient leur retraite liquidée sur cette base.
- Le taux de pauvreté des retraités ne cesse d'augmenter : 17 % vivent avec moins de 600 euros par mois et 10 % des retraités ont recours aux associations caritatives pour pouvoir se nourrir.
- 14% des retraités renoncent aux soins faute de moyens.
- Des retraités prennent un travail pour boucler les fins de mois et en 6 ans, leur nombre a triplé.
- Même, par exemple, avec une retraite de 2 500 euros par mois, les retraités sont de plus en plus attentifs à leurs dépenses : les charges incompressibles ne cessent d'augmenter (loyer, électricité, gaz, assurances, complémentaires santé, impôts...)

Actifs ou retraités, vivre dignement et mieux passe nécessairement par la lutte.

Dans l'unité, à l'appel de:

la CGT, la CFTC, FGR, FO, FSU, LSR, Solidaires, UNRPA:

***LE 3 JUIN 2014
RASSEMBLEMENT 11 HEURES
PLACE JOFFRE FACE A LA TOUR EIFFEL***

Métro : Ecole Militaire

Pour un pique-nique de lutte qui sera suivi d'une manifestation nationale jusqu'au Ministère des personnes âgées.

Union Confédérale des Retraités C.G.T. 263, rue de Paris 93515 Montreuil Cedex



22 mai 2014

22 000 À PARIS POUR

UNE AUTRE RÉFORME DU FERROVIAIRE

Alors que devrait s'ouvrir prochainement le débat parlementaire sur le projet de loi portant réforme du système ferroviaire, les fédérations syndicales CGT, UNSA et SUD-Rail ont appelé les cheminots à faire entendre leurs voix, le 22 mai dans les rues de Paris, pour une autre réforme du ferroviaire que celle proposée par le Gouvernement.

Pari réussi ! Ils étaient plus de 3 000 cheminots du Commercial et des Services Communs ce matin devant le siège de la SNCF, plus de 22000 cheminots actifs et retraités de la SNCF, d'entreprises ferroviaires privées, de RFF, des salariés des CER et du CCE de la SNCF, venus de toute la France, ont manifesté ensemble, dans l'unité, pour exiger d'autres choix pour le service public SNCF que son éclatement.

Prétendant réunifier le système ferroviaire, tout en maintenant le statut des cheminots, Frédéric Cuvillier, alors ministre délégué aux transports, avait présenté un projet de loi portant réforme du système ferroviaire, en conseil des ministres, le 16 octobre 2013.

Depuis, les présidents de la SNCF et de RFF se font les VRP de ce projet cousu sur mesure pour préparer la généralisation de la concurrence et l'ouverture au marché. Mais pendant qu'ils tentent de rassurer les cheminots, ils poursuivent les politiques dévastatrices menées ces dernières années en poussant la réforme avant la réforme.

Les cheminots ne sont pas dupes !

Encore moins ces dernières heures face au scandale orchestré autour de l'incompatibilité entre la largeur des nouveaux matériels Régiolis et celle des quais de gares, (par hasard à la veille de la manifestation nationale) pour dénigrer les cheminots et faire la promotion d'une réforme Gouvernementale qui éviterait ce genre de situations scandaleuses.

Il s'agit pourtant là d'un exemple criant de ce qui se passerait, à plus grande échelle demain dans le ferroviaire en France, si le projet de loi du Gouvernement venait à être adopté.

Mais il ne faut pas le dire trop fort, ça ferait des vagues !

La première vague a envahi Paris ce 22 mai. Gouvernement et directions de RFF et de la SNCF doivent l'entendre.

Les cheminots le savent : Le projet de loi proposé ne réunifie pas le système. Il prépare les conditions de l'éclatement total du système ferroviaire pour le jeter en pâture aux lois de la concurrence. Le système n'est pas désendetté dans le projet de loi. Il se finance sur le dos des cheminots et des usagers par la productivité, la baisse de la qualité et de la sécurité. Le statut et la réglementation du travail de tous les cheminots seraient donc des variables d'ajustement de circonstance.

Ce projet s'inscrit dans la poursuite des choix politiques qui ont conduit à l'éclatement de la SNCF pour créer RFF en 1997, la privatisation du transport ferroviaire de marchandises depuis 2003, l'émiettement de l'entreprise par activités, les profondes réorganisations/restructurations, les suppressions massives d'emplois. Tout ce qui génère les dysfonctionnements dans la production ferroviaire au quotidien, impactant tous les services, tous les métiers, impactant la qualité de transport des voyageurs et des marchandises.

La plateforme unitaire construite par la CGT, l'UNSA et SUD-Rail, le projet CGT « La voie du service public SNCF » proposent une autre réforme qui porte l'ambition de partir des dysfonctionnements du système ferroviaire, leurs raisons qu'elles soient financières ou organisationnelles pour un service public de qualité.

Aujourd'hui, les cheminots ont pris l'avenir de la SNCF, de leur statut social, du service public ferroviaire entre leurs mains.

La manifestation nationale unitaire de ce jour est un avertissement qui doit conduire le gouvernement à revoir sa copie. Elle doit conduire également la SNCF à donner des réponses aux cheminots sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail et le maintien de nos droits statutaires.

Les fédérations syndicales CGT, UNSA, SUD-Rail se rencontreront le vendredi 23 mai 2014 pour analyser les éventuelles annonces qui pourraient être faites et les suites à donner à cette puissante manifestation.

Montreuil, le 22 mai 2014 – 14h00





Après leur forte mobilisation, les agents de la Fonction publique doivent être entendus !

Avec plus de 250.000 participants aux près de 120 manifestations et rassemblements organisés sur tout le territoire, la journée unitaire d'action des agents de la Fonction publique est une franche réussite. Les taux de grévistes sont significatifs et attestent de la détermination des personnels.

Réunies le 15 mai au soir, les organisations syndicales de la Fonction publique sont convenues de continuer de porter ensemble les revendications des agents en matière d'emploi et de rémunération.

Plus largement, la CGT estime que l'indispensable processus de mobilisation ainsi engagé, dont la journée du 15 mai marque une étape importante, s'inscrit pleinement dans la lutte nécessaire contre la politique d'austérité menée par le gouvernement.

Dans l'unité avec les autres organisations, la CGT Fonction publique exige de Marylise Lebranchu l'ouverture immédiate de négociations portant en particulier sur le dégel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation. Elle entend bien contraindre le gouvernement à revenir sur les scandaleuses déclarations de la Ministre selon lesquelles le dégel du point serait exclu dans le contexte économique actuel. Pour la CGT, l'augmentation des salaires est en effet précisément le moyen de relancer l'activité économique et de dégager des marges de manœuvre budgétaire.

L'intersyndicale fera un nouveau point sur la situation dans l'après-midi du 19 mai, en fonction des réactions gouvernementales à la journée du 15 mai.

La CGT Fonction publique est déterminée à poursuivre la mobilisation unitaire jusqu'à satisfaction des revendications des agents.

Montreuil, le 16 mai 2014



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

CGT, CFDT, CFTC, CGT, FA-FP, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

SUITE A LA JOURNÉE DE GREVE ET DE MANIFESTATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les organisations CGT, CFDT, CFTC, FA-FP, FSU, Solidaires et UNSA de la Fonction publique se félicitent de la réussite de la journée d'action du 15 mai 2014 pour les salaires et l'emploi public.

Les agents, par leur forte présence, ont mis leurs préoccupations sur le devant de la scène sociale.

À ce stade, le dégel du point d'indice et la revalorisation qu'ils attendent depuis plusieurs années ne pourront leur être refusés plus longtemps.

Les organisations syndicales demandent instamment au Gouvernement d'entendre les revendications qu'elles expriment et d'ouvrir les négociations salariales dans les plus brefs délais.

Paris le 15 mai 2014



FONCTIONS
PUBLIQUES



Communiqué de presse

Réunion du 19 mai avec la ministre Marilyse Lebranchu

Les sept organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, CFDT, Unsa, FSU, Solidaires, CFTC et FAFPT, réunies en présence de la ministre Marylise Lebranchu ce lundi 19 mai après-midi, ont fait la déclaration suivante :

« Les agents des trois versants de la Fonction publique fortement mobilisés lors de la journée du jeudi 15 mai, ont confirmé à la fois leur grand mécontentement et leurs exigences en matière de salaire et d'emploi public.

Sur la question de l'emploi, il faut sans attendre arrêter les suppressions qui aggravent les conditions de travail des agents et altèrent la qualité du service public rendu et, au-delà des secteurs déclarés prioritaires, créer les emplois nécessaires aux missions du service public.

En outre, un renforcement des mesures visant à réduire la précarité doit être mis en œuvre.

Sur la question du pouvoir d'achat, il y a nécessité à sortir de la situation intolérable du gel du point d'indice et urgence à augmenter la valeur de ce point. Ce sont ces exigences que nos organisations syndicales dans le prolongement de leur action unitaire du jeudi 15 mai veulent vous rappeler.

Elles attendent des engagements sur ces revendications et tout particulièrement une réponse claire sur la inscription immédiate à l'agenda social d'un rendez-vous salarial ayant pour objet principal la revalorisation du point d'indice.

Votre réponse, Madame la Ministre, pèsera, vous le comprendrez, sur notre implication dans toute négociation à venir sur les rémunérations et les carrières. »

Si la ministre n'a pris aucun engagement sur la valeur du point d'indice, elle a confirmé que le Gouvernement n'est pas insensible aux revendications exprimées par les sept organisations syndicales de la Fonction publique.

Elle s'en est tenue à la perspective d'une discussion autour des salaires dans la Fonction publique qui pourrait intervenir d'ici la mi-juin.

Dans l'attente d'éléments concrets susceptibles d'alimenter cette discussion, les sept organisations ont levé la séance.

Paris, le 19 mai 2014

AVEC LA CGT PRENEZ VOS AFFAIRES EN MAIN



D'un côté, les grands groupes font leur marché à coup de milliards en achetant et dépeçant des fleurons industriels comme Alstom. Ils organisent l'évasion fiscale et sociale en s'installant en Suisse, en Angleterre ou ailleurs. Leurs actionnaires se distribuent les dividendes. Les grands patrons s'octroient d'indécentes augmentations de salaires.

De l'autre côté, le pays produit moins de richesses par habitant qu'en 2007. Nous assistons à un effondrement productif. Des usines ferment, les suppressions d'emplois se succèdent, le chômage de masse, la précarité et la pauvreté s'étendent. Le pouvoir d'achat diminue pour l'immense majorité d'entre nous.

Chaque jour, dans des entreprises de nombreuses villes de France, des salariés se rassemblent et s'organisent pour lutter, résister et gagner ensemble. Tous, nous voulons travailler, créer, vivre dignement de notre travail.

En dépit de cette situation, le 31 décembre dernier, en guise de vœux pour 2014, le Président de la République faisait un pied de nez aux salariés de notre pays. Il nous annonçait son «pacte de responsabilité» passé avec Pierre Gattaz, président du Medef. Durant tout le mois de janvier, Il a distribué, par milliards, ses étrennes au patronat qui n'arrête pas de faire de la surenchère.

D'un côté, de très coûteux cadeaux sont faits aux entreprises : 30 milliards d'euros sont distribués, de nombreuses diminutions d'impôts leur sont

accordées en plus. Le patronat a pourtant toujours dit qu'il n'y aurait ni engagement ni contrepartie.

De l'autre côté, 50 milliards d'euros d'économies sont réalisés sur le dos des salariés, des privés d'emploi, des retraités. Ils subissent le blocage de leurs pensions de retraite et de leurs salaires, un tour de vis sur l'assurance maladie, la mise à mal de notre Sécurité sociale. Les privés d'emplois voient leurs droits rabolés et les collectivités territoriales sont mises à la diète.

La réalité, c'est qu'un véritable plan d'austérité est imposé au pays et à ses salariés. Le patronat, lui, est servi et répond :

«Je prends l'oseille et tais-toi!».

*« Nous voulons,
toutes et tous,
travailler, créer
vivre dignement
de notre travail »*

Alors ne nous taisons surtout pas ! Refusons de payer la facture des nouveaux cadeaux faits au patronat avec le fruit de notre travail.

Pour donner aux uns, le gouvernement prend dans la poche des autres. Mais qui peut croire, qu'en France et en Europe, une société qui fragilise les plus jeunes, précarise ses forces vives, protège moins ceux qui en ont besoin, et appauvrit les plus anciens, est une société qui se donne des chances d'aller mieux ?

Ces choix sont injustes. Ils ne sont ni socialement ni économiquement bons. Au contraire, c'est l'assurance d'un appauvrissement du pays et de ses salariés.

Ensemble nous pouvons transformer nos situations de travail et construire un avenir de progrès social. Mais rien ne se fera sans l'intervention des salariés. **Ensemble, organisons-nous sur nos lieux de travail. Le syndicat, ça sert à ça !**



Thierry Lepaon
Secrétaire général
de la CGT

TOUT DE SUITE AUGMENTER LES SALAIRES

Le patronat a déclaré la guerre aux salariés. Il mène une intense campagne pour faire croire que la

fiche de paie serait l'ennemie de l'économie et que notre travail coûterait aux entreprises. Le Smic lui-même est remis en cause par le Medef. En application du «Pacte de responsabilité» le gouvernement a gelé le point d'indice de des fonctionnaires pour 3 ans supplémentaires et exonéré complètement le patronat des cotisations sociales au niveau du Smic.

C'est inacceptable. Qui connaît un seul patron qui embaucherait pour que cela lui coûte de l'argent? Au contraire :

le travail rapporte. Il rapporte même énormément aux entreprises et à leurs actionnaires. Moins le salarié est payé, plus cela leur rapporte. C'est cette vérité simple qu'ils veulent cacher. L'augmentation du pouvoir d'achat est le puissant moteur du développement économique.

Résolument et avec constance, la CGT se bat pour :

- Une augmentation générale des salaires dans le privé comme dans le public, la hausse des pensions et des minima sociaux, un Smic à 1 700 euros ;
- Reconstruire, partout, dans toutes les professions, des grilles de salaires à partir de ce salaire minimum de première embauche pour un salarié non qualifié ;
- Exiger, dans chaque entreprise, l'ouverture de négociations salariales.

LE PLEIN EMPLOI STABLE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Beaucoup de salariés ne connaissent que le contraire de l'emploi stable : ils vivent le chômage, la précarité, le manque de personnels qui conduit aux cadences infernales, aux surcharges de travail, au travail bâclé.

5 250 000 chômeurs de catégorie A, B, C inscrits à Pôle Emploi! Le patronat multiplie les plans de réduction d'effectifs dans l'automobile, le commerce, la banque, la pharmacie, l'aéronautique. Le Premier ministre a annoncé des suppressions d'emplois dans plusieurs ministères et agences de l'État.

Cette spirale infernale est sans fin comme nous le voyons en Espagne, au Portugal ou en Grèce. Contrats d'apprentissage

et contrats de professionnalisation ont diminué l'année dernière : 83,7% des embauches se font en CDD.

D'autres choix, favorables à l'emploi, sont possibles :

- Une politique d'embauches dans les entreprises et les services publics pour répondre aux besoins économiques et sociaux ;
- Une réglementation de nature à dissuader les entreprises d'avoir recours aux contrats précaires ;
- Des droits transférables pour les salariés afin de ne pas repartir à zéro dans chaque nouvel emploi.

POUR U
DYNAM
DE PR
SOCIAL

MA SÉCU, JE LA VEUX JE LA GARDE C'EST VITAL

Le «Pacte de responsabilité» met à mal notre Sécurité sociale. Il l'ampute d'abord d'une branche : la branche famille. Joli cadeau de 30 milliards d'euros fait au patronat des entreprises de droit privé!

Les exonérations de cotisations sociales, la diminution dégressive des cotisations sociales pour les salaires entre 1 et 1,3 fois le Smic, la politique d'austérité, vont assécher encore davantage les caisses de la Sécurité sociale. Les 10 milliards d'économies sur l'assurance maladie vont se traduire par une diminution de la qualité des soins dans un secteur déjà sous tension.

Le patronat des assurances est à l'affût depuis longtemps. Il réclame déjà un troisième niveau d'assurance : des «sur-complémentaires». Moins de cotisations sociales, c'est beaucoup d'assurances privées très coûteuses pour les salariés.

A l'opposé, la CGT revendique :

- Un financement de la Sécurité sociale assise sur les cotisations sociales, le travail.
- Une reconquête de notre Sécurité sociale pour que nous décidions des choix qui nous concernent. La Sécurité sociale nous appartient ; elle est fondée sur les principes de solidarité, d'universalité et de démocratie sociale.
- Une protection basée sur des droits : droit à la retraite, à la santé, à la politique familiale...

UNE AUTRE FISCALITÉ POUR SE DONNER LES MOYENS D'AGIR

Lorsqu'il est question d'argent, le patronat est là ! Il ne se déplace pas pour rien. Il avait déjà gagné 20 milliards d'euros de Crédit Impôt Compétitivité Emploi payés par l'augmentation de la TVA. Il vient de gagner 8 milliards d'euros supplémentaires en baisse d'impôt !

C'est un formidable hold-up. Ce que ne payent pas les uns sera payé par les autres. Ce que ne payent plus les entreprises sera payé par nous. On assiste à un double transfert :

- Les cotisations sociales basculent vers la fiscalité ;
- Les impôts qui étaient payés par les entreprises seront

maintenant payés par les impôts qui pèsent sur les salariés comme c'est déjà le cas pour les impôts locaux.

A l'inverse de ces mécanismes, la CGT propose :

- De réhabiliter l'impôt progressif sur le revenu. Qui a de gros revenus doit payer en fonction de ses moyens pour le bien commun !
- De réduire le poids de la TVA qui pèse sur tous nos achats ;
- De rendre plus juste la fiscalité locale en tenant compte des revenus et en faisant réellement contribuer les entreprises ;
- De profondément transformer la fiscalité des entreprises pour les imposer en fonction de l'utilisation des bénéfices, des politiques salariales et d'emploi, de leurs activités financières et spéculatives, de l'investissement...

UNE
MIQUE
OGRES

DES SERVICES PUBLICS POUR LA SOLIDARITÉ ET L'ÉGALITÉ

Le «Pacte de responsabilité» et l'austérité mettent à mal nos services publics : réductions d'emplois depuis les communes jusqu'au niveau de l'État, économies dans la santé, cure d'austérité pour les collectivités locales, redécoupage administratif et territorial sans concertation, réduction du périmètre de l'intervention publique, redéfinition des missions des agents, modification du rôle et de la place de l'État. L'État serait même «trop lourd, trop lent, trop cher» pour le Président de la République.

À l'inverse de cette conception étroite, la qualité des services publics français est un facteur d'attractivité de notre pays. Le patronat et les politiques qui en parlent devraient en savoir quelque chose !

La CGT le sait. Elle revendique des services publics de qualité.

- Pour mettre en œuvre les droits constitutionnels et fondamentaux : l'éducation et la formation, le travail, la liberté, d'expression, l'accès à l'information et la communication, la culture, l'eau et l'énergie, le logement, la justice et la sécurité...
- Pour assurer l'égalité d'accès et de traitement sur tout le territoire national, la continuité et l'adaptabilité ;
- Pour être au service du développement et du progrès social sur tout le territoire.

UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE POUR PRODUIRE ET CRÉER DE LA RICHESSE

La production industrielle est la grande absente du «Pacte de responsabilité». Pas un mot. Cela renverrait aux calamiteux résultats des politiques suivies, à la désindustrialisation, aux fermetures de sites dans l'automobile, dans la chimie, le bois-papier-imprimerie, la métallurgie, à la vente à la découpe d'un fleuron industriel tel qu'Alstom... Quelques vaines gesticulations ne peuvent masquer le renoncement et la capitulation. Le pays vit un effondrement productif.

Depuis plusieurs années, la CGT se bat contre la casse industrielle et pour une politique industrielle afin de produire de la richesse, de créer de la valeur et de l'emploi. L'argent doit aller à l'investissement productif, pas aux actionnaires et à la spéculation. Un «État stratège» doit orienter, impulser, développer, planifier, former.

Parmi beaucoup d'autres mesures, la CGT revendique :

- Un pôle financier public doté de moyens financiers, législatifs et réglementaires permettant d'arrêter la casse, de créer ou de recréer des filières ;
- Une politique cohérente de l'énergie avec un grand pôle public de l'énergie ;
- Porter à 3 % du PIB l'effort de recherche et développement.

LE PROGRÈS SOCIAL UNE DYNAMIQUE À CRÉER

Aucune raison ne peut justifier la dégradation de notre travail, le sacrifice de notre salaire, de notre protection sociale, de nos droits ...C'est cela qui conduit à la récession en France et en Europe ; ce que dénoncent aujourd'hui 82 organisations syndicales en Europe.

Au contraire, nous avons toutes les raisons d'exiger de travailler mieux, de voir notre activité professionnelle respectée et reconnue dans notre salaire. C'est en respectant le travail et les travailleurs que l'on construira une économie saine.

En tant de crise, l'avenir de chacune et de chacun exige plus que jamais solidarité et nouvelle répartition des richesses. C'est ce qu'ont obtenu les précédentes générations de travailleurs à des moments pourtant des plus difficiles pour le pays. En témoigne la création de la sécurité sociale au sortir de la seconde guerre mondiale. C'est aussi cela qui a permis le redressement du pays et des entreprises.

La situation d'aujourd'hui nécessite une amélioration et un renforcement important de notre modèle social afin qu'il réponde aux besoins de tous les salariés d'aujourd'hui. La CGT revendique, par exemple, une sécurité sociale professionnelle.

SE RASSEMBLER POUR GAGNER

TOUT D'ABORD RÉAGIR LÀ OÙ NOUS TRAVAILLONS !

Ne pas rester isolés dans son rapport avec l'employeur ou la hiérarchie. C'est la première fonction d'un syndicat, c'est l'une des premières raisons pour se syndiquer. Il n'y a pas photo : partout où la CGT rassemble un nombre de syndiqués important, voire massif, ses syndicats obtiennent des résultats et les salariés s'en sortent mieux.

NOUS UNIR ENTRE SALARIÉS DES DIFFÉRENTES ENTREPRISES ET DES SERVICES PUBLICS

C'est ce que la CGT propose à travers des actions à l'échelle professionnelle ou interprofessionnelle pour faire entendre la voix des salariés et peser sur les différentes négociations et face au gouvernement et au patronat. C'est pour cela qu'elle œuvre aussi pour l'unité du monde syndical face aux tentatives de divisions, y compris à l'échelle de l'Europe.

CHACUNE ET CHACUN D'ENTRE NOUS PEUT PRENDRE SA PLACE À LA CGT

Que nous soyons employé, ouvrier, cadre, technicien...quelque soit notre statut ou contrat de travail : CDI, CDD, travailleur intérimaire, privé d'emploi, retraité. Que nous soyons d'une petite ou grosse entreprise... Nous avons des raisons pour nous organiser, nous syndiquer ! La CGT est ouverte et disponible à toutes et à tous. Les militants de la CGT sont organisés pour cela dans de nombreuses entreprises ou établissements, ainsi que sur chaque territoire.

Vous ne voulez pas en rester-là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.
Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :
Âge : Profession :
Entreprise (nom et adresse) :





FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu de l'audience « prise de contact » du 21 mai 2014 entre la Directrice de Cabinet du MEDDE et la FNEE-CGT

Cabinet : Mme Elisabeth BORNE, Directrice de cabinet de la ministre de l'écologie Mme Ségolène ROYAL ; M. Vincent JECHOUX, Conseiller social de la ministre et M. François CAZOTTES, Directeur des ressources humaines.

FNEE-CGT : Nicolas BAILLE ; Francis COMBROUZE ; Gaëtan SILENE ; Charles BREUIL ; Yvan CANDE.

La Directrice de Cabinet a reçu une délégation de la FNEE-CGT suite à notre demande d'audience. Cette réunion est une prise de contact pour recueillir les attentes des organisations syndicales représentatives du MEDDE.

La FNEE-CGT a réaffirmé son opposition aux politiques d'austérité menées par le gouvernement et rappelé que le 15 mai dernier, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique, les fonctionnaires se sont fortement mobilisés pour le dégel du point d'indice, les salaires, l'emploi et le devenir des services publics.

Nous avons contesté les réductions d'effectifs et des moyens budgétaires mis en œuvre pour le MEDDE : - 522 MEDDE, 390 suppressions dans les établissements publics et 100 suppressions à la DGAC (Budget annexe contrôle et exploitation aérien). Dans le détail : plafond d'emplois de 34 641 (- 3557 dont 3010 transferts d'emplois liés à la création du CEREMA) ; Etablissements publics : total des plafonds d'emplois 25 669, avec les suppressions suivantes : VNF - 115, Météo France – 89, IGN – 42, ONCFS – 44, Agences de l'eau – 45, IFSTTAR – 30, ONEMA – 14. DGAC (BACEA) : plafond d'emplois de 10 925 (- 100), plafond de l'ENAC 845. De même, les crédits d'intervention sont en baisse de 7 %.

Ceci faisant suite à la suppression, en force, des postes ATESAT et ADS en 2013 et de l'ingénierie publique dite « concurrentielle » qui a été victime de la RGPP : plus de 3200 emplois ont été supprimés de 2009 à 2012.

Nous avons également dénoncé les objectifs assignés à chaque ministre via les lettres de cadrage à savoir : - 15% sur les dépenses de fonctionnement, - 6% pour les subventions aux opérateurs et - 2% sur les effectifs pour les ministères dits « non prioritaires ».

Enfin, nous avons réaffirmé la nécessité de stopper les réformes et réorganisations. Il y a besoin pour les personnels de stabilité et de redonner du sens concernant les missions.

Enfin, nous avons rappelé et remis la lettre concernant le boycott unitaire des groupes d'échanges ministériels lié au fait qu'il n'y pas un dialogue social constructif. Nous avons demandé une évolution sur ce point.

Sur les dossiers en cours :

1 – Sur la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), la CGT a réaffirmé que si elle n'y était pas hostile dans son principe a priori, elle ne peut accepter que cette nouvelle entité reste gangrenée par l'austérité budgétaire, par l'incohérence, sans répondre ni aux besoins des missions ni aux attentes des personnels (ATE et TE, ainsi que contractuels).

Ainsi, au CTM de fin décembre, le vote contre des représentants des personnels sur le projet a été unanime.

En effet, parmi les mesures contenues dans le projet de loi relatif à la Biodiversité, adopté par le dernier Conseil des ministres du Gouvernement Ayrault pour débat au Parlement fin juin, figure la création d'une Agence pour la Biodiversité pour janvier 2015 regroupant plusieurs établissements publics administratifs : outre les incohérences et les inconnues de l'organisation territoriale, sont en cause les moyens de cet établissement pour faire face à ses missions. Au lieu des 400 M€ nécessaires, le projet de budget annuel s'en tiendrait à 220 M€ financés pour l'essentiel par les redevances sur l'eau acquitté à plus de 80 % par les ménages et reversées par les 6 Agences de l'eau à l'ONEMA, intégré à l'Agence Biodiversité par le projet. Des financements publics insuffisants au regard des besoins et des enjeux, des financements injustes.

Cela doit se faire avec des moyens budgétaires et humains supplémentaires, sans affaiblir les services et établissements existants (EPA non intégrés à l'AFB, mais aussi services de l'Etat DREAL et DDTM notamment).

Cela pose également le besoin d'améliorer un certain nombre de missions nécessaires à la protection et à la gestion de la biodiversité. Le projet d'AFB ne doit pas aboutir à faire moins et moins bien dans le champ de la biodiversité aquatique et terrestre, mais, au contraire, faire plus et mieux en raison des défis écologiques à relever !

2 - Les chantiers de « l'agenda social ministériel » (catégorie C et plan de requalification en B, OPA, pénibilité, conditions de travail, Ingénieurs, personnels Environnement, égalité professionnelle,...) pour les personnels doivent enfin donner lieu à des résultats concrets et positifs car les personnels vivent l'abandon de missions publiques, la continuité des suppressions de postes (RGPP ou MAP en cours...) et de crédits. Les remaniements successifs (4 ministres en 2 ans !) font que l'agenda social « glisse » dans le temps : bilan de celui de 2013 pas fait et l'agenda social 2014-2015 toujours pas validé. Ca n'est pas acceptable et les personnels n'ont pas à pâtir des remaniements successifs....

Concernant l'agenda social classé prioritaire des OPA : certes la sortie des décrets d'application de la loi de transfert des parcs pour l'intégration dans la FPT est effective mais demeure le deuxième aspect qui concerne de la rénovation du décret de 1965. Nous demandons à connaître la feuille de route (ministérielle ou interministérielle), pointons l'urgence de recruter en 2014, exigeons la revalorisation de la grille salariale dans le cadre de la réforme de la catégorie C. Nous interpellons la directrice de cabinet sur le problème de zone d'abattement dans les DOM qui a entraîné le blocage des primes et des promotions.

Concernant le dossier «Amiante», nous avons rappelé le courrier du 5 juillet dernier envoyé aux ministres DUFLOT et MARTIN sur la modification législative permettant aux fonctionnaires et non titulaires du MEDDE et MLET de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé d'activité en cas de maladie déclarée liée à l'amiante ainsi que l'extension du dispositif amiante aux agents des ministères (MEDDE/MLET) ayant été exposés.

Il est urgent que vous répondiez à nos demandes.

Sur l'action sociale ministérielle, l'ensemble des syndicats et le président du CCAS demandent en vain, depuis décembre dernier, une audience aux deux Cabinets (MEDDE/MLET) !

Nous avons renouveler la nécessité d'avoir une audience entre les deux Cabinets sur le sujet. Nous avons également rappelé que la CGT revendique une augmentation significative du budget de l'action sociale afin que celui-ci soit porté à hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions.

3- **Sur le catégoriel**, la traduction de la rigueur budgétaire, c'est l'enveloppe des mesures dites «catégorielles» pour les personnels qui a été réduite de moitié ! Nous avons clairement exprimé notre opposition et demandé que dans le cadre des discussions à venir avec le Budget, l'enveloppe soit significativement augmentée.

Il y a également la question liée aux fusions de corps et celles autour des revendications portées notamment dans les CAP sur l'indemnitaire, la mobilité, les taux pro/pro, etc...
L'urgence de mettre fin à la précarité de contractuels CDD (en Cdisant ou titularisant) avec des réponses immédiates (cas des vacataires « nitrates » en Bretagne ou de la DREAL RA...)

4 – Concernant le champ « transports »

Sur le plan de relance autoroutier, la CGT a réaffirmé son opposition à toute forme de privatisation de routes nationales et de transfert de personnels et réaffirme sa revendication d'une maîtrise publique du réseau routier national avec bien entendu des agents publics. Nous exigeons un autre politique d'entretien routier avec notamment la création de Parcs dans les DIR .

Nous avons rappelé qu'unaniment, les fédérations syndicales du ministère de l'Ecologie et des Transports se sont prononcées contre de nouvelles privatisations.

Nous avons remis [la pétition nationale CGT contre la privatisation des routes](#).

Nous avons également remis [la lettre que nous avons adressée au député Jean-Paul CHANTEGUET](#) suite au rapport d'information de la mission sur l'écotaxe poids lourds du 14 mai dernier. Nous avons exprimé certaines convergences du rapport, la CGT ayant dénoncé la suspension de l'écotaxe poids lourds. De même, nous approuvons la proposition faite par Jean-Paul CHANTEGUET de mettre en place une mission d'information sur le rachat par l'Etat des sociétés d'autoroutes.

Concernant les voies navigables, la CGT dénonce la logique entrepreneuriale de l'EPA VNF recherchant la productivité à marche forcée au détriment des emplois, du niveau de service de la voie d'eau et des conditions de travail.

Concernant projet de Ciel unique 2+, la CGT dénonce fermement la volonté de la Commission européenne de privatiser des missions de régulation aérienne mettant en cause l'unicité de la DGAC et le niveau de sécurité. Sous la pression des mobilisations nationales et européennes des salariés du secteur, le ministre français des Transports M. Cuvillier avec plusieurs de ses collègues européens ont fait part à la Commission de leur désaccord avec ce projet très idéologique. Nous avons informé Mme BORNE que la CGT sera reçue vendredi 23 mai par le Conseiller social du secrétaire d'Etat aux transports et réaffirmera cette revendication.

Concernant le secteur maritime, la CGT exige le respect des garanties minimales des agents DIRM et DDTM ainsi qu'un véritable projet stratégique de l'enseignement maritime avec des moyens financier notamment pour l'ENSM ce qui est loin d'être le cas, enfin un renforcement des moyens et effectifs du contrôle maritime.

Plus globalement, la CGT a exigé, à nouveau, l'arrêt du gâchis que représentent l'externalisation des missions et leurs privatisations (sous-traitance, concessions, Partenariats Publics Privés (PPP)). Un affaiblissement du service public est un contre-sens pour ce grand ministère.

Commentaires CGT :

La Directrice de Cabinet a écouté nos revendications et attentes. Elle va poursuivre ces consultations avec les autres organisations syndicales représentatives du MEDDE.

Cependant, elle s'engage à ce que d'ici l'été, la ministre de l'écologie organise une réunion pour définir ses priorités notamment autour de l'agenda social.

Ceci correspond également aux engagements pris lors de l'audience du 6 mai dernier par la ministre du logement et de l'égalité des territoires.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Assemblée nationale

Monsieur le député Jean-Paul Chanteguet

*Président de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire*

126 Rue de l'Université

75355 Paris 07 SP

Montreuil, le 20 mai 2014

Monsieur le Président,

Vous avez adopté un rapport d'information de la mission sur l'écotaxe poids lourds le 14 mai dernier. Un certain nombre de points évoqués dans ce rapport vont dans le sens porté par la CGT.

En effet, **la CGT a dénoncé la suspension de l'écotaxe poids lourds** qui a de lourdes conséquences sur le financement des infrastructures ferroviaires, fluviales et routières comme sur les trains d'équilibre du territoire (TET) et les projets de transports en commun déposés par les collectivités pour un montant de 6 milliards €. L'Etat se privant ainsi de recettes (environ 1 milliard d'euros) a engagé un projet de nouvelles concessions routières de tronçons de son réseau routier national via un plan de relance autoroutier auquel la CGT s'oppose. Nous avons d'ailleurs interpellé sur ce sujet les présidents des groupes politiques du Sénat et de l'Assemblée nationale le 24 février dernier (en pièce jointe).

La Cour des comptes dans son rapport de juillet 2013, déclare : suite au plan de relance des autoroutes en 2010 « *ainsi, les bénéficiaires des sociétés concessionnaires n'ont pas été réinvestis dans des investissements nouveaux ou dans des diminutions de tarifs; ce modèle ne peut donc qu'aboutir à une hausse constante et continue des tarifs* ». **La CGT demande que l'Etat augmente les niveaux des redevances d'occupation du domaine public et de la taxe d'aménagement du territoire (TAT) pour renforcer considérablement la contribution des sociétés concessionnaires d'autoroutes aux fonds de l'AFITF.** Cela s'inscrit dans la volonté de la ministre de l'écologie, d'améliorer rapidement la « multimodalité », qui est inscrite dans la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI), sans être mis en œuvre.

Pour la CGT, un véritable plan de relance des investissements est nécessaire pour le développement multimodal et complémentaire des modes de transport, qui doivent rester sous maîtrise publique. Les besoins de financement pour la régénération des réseaux d'infrastructures existants notamment ferroviaire et fluvial ainsi que les projets de développement, sont identifiés (rapport DURON) et doivent être programmés dans le cadre du plan d'investissement d'avenir (PIA de juillet 2013).

Pour la CGT, d'autres solutions de financement des infrastructures sont possibles, sans recourir à de nouvelles concessions ou des contrats de PPP, comme le propose la CGT, avec la création d'un pôle financier public à l'appui de la BPI, permettant de disposer de ressources nouvelles en dehors des contraintes du marché. La commande publique doit passer par des marchés publics et le recours à l'emprunt à des taux bas pour financer les investissements d'intérêt général.

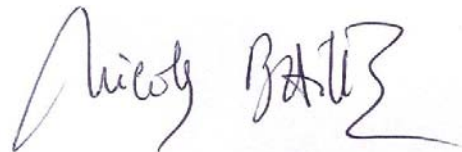
Enfin, **la CGT revendique le retour des sociétés d'autoroutes dans le giron de l'Etat**, sous maîtrise publique avec la garantie d'un service public routier.

A cet effet, nous accueillons favorablement votre proposition d'une nouvelle mission d'information chargée d'étudier cette question et dans ce cadre demandons à être auditionné.

Nous nous permettons de vous adresser notre dossier complet sur les routes.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas BAILLE', with a stylized flourish at the end.

Nicolas BAILLE

Conférence débat

Fonction publique et syndicalisme

Le Mardi 3 juin 2014

à l'amphithéâtre du siège de la DGAC,
50, rue Henry Farman, Paris 15^{ème}

L'USAC-CGT, avec la Fédération nationale de l'équipement et de l'environnement CGT (FNEE-CGT) et l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT (UGFF-CGT), vous invite à participer à une conférence débat sur le thème de la Fonction publique et du syndicalisme.

Avec la présence de :

- **Madame Marylise Lebranchu**, ministre de la décentralisation, de la réforme de l'État et de la Fonction publique
- **Monsieur Anicet Le Pors**, ancien ministre de la Fonction publique
- **Monsieur Vincent Mazauric**, secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (représentant **Monsieur Frédéric Cuvillier**, secrétaire d'État aux transports, empêché)

Inscrivez-vous par mail à :

colloque3juin@usac-cgt.org (nombre de places limité)

L'USAC-CGT offre l'occasion aux personnels de la DGAC de débattre avec des personnalités de tout premier rang.



09h00

Accueil

09h30

Histoire de la Fonction publique, évolution du syndicalisme dans la Fonction publique, le syndicalisme aujourd'hui avec :

- **Anicet LePors** : ancien ministre de la Fonction publique
- **Jean-Marie Pernot** : chercheur à l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales)
- **Nicolas Baille** : secrétaire général de la FNEE-CGT

11h00

Pause

11h15

La Fonction publique aujourd'hui, enjeux, statuts, service public, dialogue social, contexte européen avec :

- **Marylise Lebranchu** : ministre de la Fonction publique
- **Vincent Mazauric** : secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- **Jean-Marc Canon** : secrétaire général de l'UGFF-CGT

13h00

Clôture



Comité technique ministériel MEDDE/MLET du 22 mai 2014

Déclaration CGT – FSU prononcée par Simon Lery, FSU

Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames, messieurs,
Chers camarades,

Le 15 mai dernier, des centaines de milliers d'agents publics étaient en grève et manifestaient pour contester les choix budgétaires qui les étranglent.

Nos organisations ont en outre déposé un préavis de grève, couvrant la période en cours, pour permettre la mobilisation de tous contre cette politique. Ainsi à VNF des actions ont été reconduites en début de semaine. Si ce préavis est aujourd'hui levé, nous ne comptons pas nous arrêter là.

Suite à ces mobilisations, les fonctionnaires ne peuvent que constater l'extrême fermeté qui leur est opposée. Ce gouvernement entend rassurer un peu plus chaque jour les marchés financiers, en montrant qu'il n'est pas l'ami des fonctionnaires et plus généralement des salariés. C'est réciproque.

Cet austéritarisme, dont les agents publics paient le prix tous les jours, n'a d'égal que la gentillesse ou la mollesse affichée à l'égard du patronat et de l'actionariat français.

Le gouvernement prend un décret pour élargir son droit de veto sur la vente de grandes entreprises françaises ? Qu'il pose déjà son veto au démantèlement de son service public !

Les agents de ce ministère étaient mobilisés avec l'ensemble des agents des trois fonctions publiques le 15 mai, et le seront encore demain, car nos ministères dits « non prioritaires » savent encore mieux que les autres les conséquences de cette politique.

Les 50 milliards d'économie annoncés vont se traduire, dans nos ministères par des réductions d'effectifs insupportables pour nos services et établissements.

L'abandon de l'ADS et de l'ATESAT pour le compte des petites communes, comme nous l'avons vu lors du dernier comité de suivi, ne peut se faire sans conséquences sur les personnels, et génère des questions de continuité de service public qui ne sont absolument pas résolues aujourd'hui. Le décret sur le maintien du complément indemnitaire est paru au JO du 21 mai, avec maintien pendant 4 ans et dégressivité les trois années suivantes, soit ! Mais les garanties d'un poste à la DDT(M) pour tous les agents concernés, des effectifs, des perspectives concrètes pour les missions ADS de l'Etat, pour les missions de conseil aux territoires : c'est ça que nous demandons.

Ce gouvernement ne doit pas attendre le soutien des agents à aucune de ses réformes en annonçant un blocage de leur rémunération pendant 7 ans.

Depuis notre dernier CTM, nous avons changé de ministres. L'une d'elles a choisi de recevoir les organisations syndicales de son ministère, ce que nous avons considéré comme une marque d'intérêt pour le personnel du ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires... même si elle ne veut pas revenir sur la réforme ADS-ATESAT engagée par la ministre qui l'a précédée.

L'autre ministre a déjà eu à exercer une partie des mêmes fonctions. Nous avons pu déjà apprécier dans les médias sa position sur l'écotaxe, ce n'est pas la nôtre : nous soutenons quant à nous le principe d'une taxe sur le transport routier de marchandises, perçue par la puissance publique, qui contribue au financement d'infrastructures alternatives et à la sécurité de certains itinéraires. Le retrait de l'écotaxe conduit déjà l'Etat à se retirer de certains investissements. En fait de transition écologique, on assiste plutôt à une transition financière, qui consiste à privatiser toujours un peu plus l'exploitation de routes nationales, sous couvert de « plan de relance autoroutier ». Et nous revendiquons le retour des sociétés d'autoroutes dans le giron de l'Etat, sous maîtrise publique avec la garantie d'un service public routier. En ce sens nous accueillons favorablement la proposition du député Jean Paul Chanteguet d'une mission d'information chargée d'étudier cette question, mentionné le 14 mai dernier lors de la présentation du rapport parlementaire de la mission sur l'écotaxe poids lourds.

Dérive financière aussi, et absolument pas transition écologique non plus sur l'Agence Française de la Biodiversité : le consommateur d'eau payait déjà presque toute la politique de l'eau, il devra payer la politique de la biodiversité, au travers du montage financier de l'AFB qui ne sera doté que de 220 M€ provenant des redevances sur l'eau, au lieu des 400 millions nécessaires.

Pour l'instant, nous n'avons pas connaissance d'inflexions, qui iraient dans le bon sens, sur quelque dossier que ce soit, et nos deux ministres ont pris leurs fonctions, en connaissance de cause, alors sans être exagérément pessimistes, nous craignons qu'il n'y ait guère de bonnes nouvelles pour les agents de ces ministères dans les mois, voire les années à venir. A l'exemple des agents du PUCA, au sein de la DGALN une trentaine chargé du plan urbanisme construction architecture. Lors d'une rencontre avec les représentants des personnels, le DGALN a questionné la place et le rôle du PUCA en administration centrale. L'inquiétude des personnels est très forte, alors que les crédits de recherche incitative sur ces questions comme l'avenir même du programme mené en partenariat avec un vaste réseau sont menacés. Il faut répondre sans délai aux personnels du PUCA !

Parmi les urgences, il y a les cas de CDisation sur lesquels nous vous avons déjà alertés, à savoir :

- la trentaine de vacataires « nitrates » dans les départements bretons,
- l'agent de la DREAL Rhône-Alpes, qui travaille sur le « Plan loup », en CDD depuis 6 ans, payé par l'ONCFS, qui ne veut plus assumer

Nous sommes pressés aussi, après ces changements gouvernementaux, d'avoir des éléments de réponse sur certains points. Le premier, c'est le dialogue social. Nous imaginons que les ministres n'ont pas été insensibles à notre lettre intersyndicale du 30 avril, annonçant le boycott d'instances sans contenu réel de négociation ; et bien-sur, nous nous demandons, et nous vous demandons quelle est la feuille de route qui vous est donnée à vous, Monsieur le secrétaire Général, pour répondre à notre attente. M. Martin avait affirmé reprendre à son compte, et vouloir faire avancer certains dossiers de l'agenda social, où en est-on aujourd'hui ? Des mesures catégorielles réduites à une misère et un agenda social en pointillé ou virtuel : c'est la double peine...

Les ministres ont maintenant reçu leur lettre de cadrage : que disent-elles ?

Mme Royal rencontre aujourd'hui les directeurs et directrices des agences de l'eau et de l'ONEMA, nous imaginons qu'elle va leur parler des ponctions annualisées de 210 M€ sur les budgets des Agences, et des réductions de postes en conséquence sans la moindre réduction de mission, et avec des objectifs de résultats encore plus ambitieux. Qu'elle n'oublie pas de leur dire comment gérer les conséquences : augmentation des risques psycho-sociaux, grève, tensions sociales, les directions se situent de plus en plus en dehors de l'application des textes régissant les personnels, y compris en matière d'hygiène et de sécurité... L'objectif de « bon état » assigné pour les cours d'eau européens ne va pas s'appliquer aux agents ni aux structures en charge de cette politique.

Mme Royal rencontre demain les directeurs des parcs nationaux, nous imaginons qu'elle leur expliquera certainement comment faire toutes les missions relatives aux chartes des parcs nationaux, à la protection des cœurs de parcs [comme affirmé dans un récent courrier de l'ancien ministre Philippe Martin aux présidents de parcs nationaux] avec moins de moyens humains et financiers. On a promis beaucoup aux élus locaux, majoritaires dans les conseils d'administrations, en échange d'une adhésion, il faut s'attendre à un fort mécontentement de leur part. Hausse de la charge de travail, baisse des effectifs, sans aucun recrutement depuis plusieurs années – la création du Parc des Calanques avec moins de moyens que prévu s'est faite par une ponction sur les autres Parcs –, réorganisations en dépit du bon sens... provoquent aujourd'hui une augmentation des risques psycho-sociaux, sur laquelle les médecins de prévention ont alerté l'administration... Nous avons déjà évoqué ici les Parc des Cévennes, mais les Parcs nationaux en général sont au bord de l'implosion.

En cette semaine de « fête de la biodiversité », il faut que les ministres sachent que les agents, eux, ne sont pas à la fête.

Je vous remercie.



DECLARATION AU COMITE DE SUIVI ADS/ATESAT du 14 MAI 2014

Nous nous retrouvons aujourd'hui, réunis pour la quatrième fois, en comité de suivi. Dans notre déclaration liminaire du 21 janvier, nous déclarions que les services et les 4200 agents concernés attendaient beaucoup de cette instance nationale.

Nous constatons que près de 4 mois plus tard, le projet de note aux Directeurs proposé à la discussion d'aujourd'hui n'intègre aucune des revendications avancées par l'ensemble des organisations syndicales. Pour la première fois depuis 1985, un transfert de compétences et missions auprès des collectivités se fait sans création de droits pour les agents concernés.

Pour exemple :

- aucune garantie collective
- toujours pas de publication de l'arrêté global du SGG, permettant l'éligibilité à la prime de restructuration et diverses compensations
- aucune augmentation du montant des primes de mobilité et autres compensations
- pas de rétroactivité pour les agents ayant anticipé l'arrêt de leurs missions
- aucune assurance sur de nouvelles missions pouvant être développées par les services (amélioration du contrôle de légalité, nouveau conseil aux territoires, etc.)
- toujours pas d'engagement sur la possibilité de ne pas déclarer aux impôts la prime de mobilité pour les personnes non imposables, comme cela avait fait en 2007.

Nous voulons qu'y figure un point central : celui d'un engagement que tous les agents des DTT (M) aient la garantie d'un poste dans leur service, d'un avenir et d'une carrière professionnels.

Le projet d'instruction aux préfets sur la mise en œuvre de l'article 134 de la loi ALUR (ADS) soumis à la discussion, ne nous satisfait pas davantage.

Ce projet ne porte que sur la façon d'organiser les services de l'Etat pour ce qui lui restera des missions ADS bien qu'il affiche l'objectif d'aider les collectivités afin qu'elles soient en capacité de prendre en charge cette nouvelle mission. En réalité, la note définissant le nouveau conseil aux territoires confirme que cette réforme met un terme aux obligations de l'Etat vis à vis des communes et de leurs groupements. Ainsi, le nouveau conseil aux territoires sera exercé sans obligation de l'Etat, ce qui permettra la poursuite de suppression massive des emplois et des moyens.

On remarque qu'en la matière, vous avez été plus performant pour rédiger un texte

cohérent (même si nous pensons que ce n'est qu'un affichage, car les budgets des collectivités ne seront pas abondés en conséquence) pour prévoir les transferts aux collectivités : la phase transitoire, la formation pour les agents des collectivités, les conventions de transitions, etc.. Tout est bien prévu. On ne peut pas en dire autant pour les droits et garanties des agents qui subissent cette politique.

Cette instruction, déjà largement insuffisante, pourrait être ruinée pour ce qui concerne l'instruction des actes ADS par les DTT(M) pour les intercommunalités de moins de 10000 habitants, par le projet de loi de « clarification de l'organisation territoriale de la république qui prévoit l'obligation de regroupement intercommunaux de plus de 10 000 habitants.

De manière générale, ce projet modifierait profondément les missions des DDI, des DREAL comme d'autres services de l'Etat.

De plus, le titre même de ce texte annonce la couleur dès son titre : « organisation territoriale de la république ». Il fait donc bien partie du packaging loi de décentralisation, loi ALUR, rapports Pêcheur, Weiss, Desforges.

La CGT réaffirme son opposition à cette politique qui n'a que des conséquences négatives pour l'ensemble des agents de nos services et, bien au-delà, pour le Service Public, les citoyens et la population.

La CGT ne cautionne aucun des documents présentés à ce comité de suivi : nous n'en sommes pas co-rédacteurs.

La CGT, avec les agents continuera à porter haut et fort leurs revendications.

La CGT les appellent à l'action et à la grève unitaire du 15 Mai, avec toutes les fonctions publiques mobilisées.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil le vendredi 16 mai 2014

Comité de suivi de la réforme ADS/ATESAT

Réunion du 14 mai 2014

Dans un contexte de fortes inquiétudes, des avancées limitées...

Les 4200 Agents concernés attendent autre chose !

Quatrième réunion de ce comité de suivi, mis en place le 21 janvier dernier, dont les objectifs tardent à se mettre en place. Alors que les agents concernés par ces réformes – arrêt de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'ADS envers les collectivités, arrêt de l'ATESAT et mise en place du nouveau conseil aux territoires – attendent des décisions concrètes, précises **quant à leur avenir professionnel, nous ne pouvons qu'être interrogatifs par rapports aux avancées** décidées par le MEDDE-MLET.

Encore faudrait-il se poser la question : quels sont ces réels objectifs ? Les conséquences de ces réformes imposées par le gouvernement précédent sont pourtant directes, pour les personnels dans les DDT-M. **Quel est l'avenir professionnel** de chacun – ne, quels effectifs, quel poste, quelle mission, quel lieu de travail, quelle formation, quelle rémunération si je rejoins une collectivité, **quel parcours professionnel, etc... ?**

Autant d'interrogations sur lesquelles les ministères du MEDDE-MLET n'apportent pas de réponse réelle, directe et les DDT-M sont dans l'obligation d'œuvrer seules quasiment sans aide. Certaines sont déjà bien avancées dans leurs démarches tandis que d'autres peinent à élaborer leur avenir et surtout celui des milliers d'agents concernés dans un contexte de la continuité des fortes réductions d'effectifs.

Les objectifs de ce comité de suivi devraient être au contraire de rechercher les perspectives de déploiement des agents concernés sur des missions à développer par le MEDDE-MLET au plus près des lieux de travail actuel, les formations de reconversion nécessaires, les aides financières dans le cadre des restructurations imposées par ces réformes.

Après quatre mois d'existence, ce comité de suivi avance doucement, très doucement, sans apporter de réponses précises.

Qu'avons-nous aujourd'hui :

L'ADS :

- D'après l'administration, 2300 ETP sur les 4200 actuels seraient nécessaires pour répondre aux fonctions liées à l'Application du Droit des Sols restante – instruction des permis Etat, fiscalité, supervision de la police de l'urbanisme, conseil amont des projets complexes des collectivités, animation et formation du réseau local ADS, veille juridique (*ndrl CGT : nous n'avons toujours pas à ce jour la répartition de ces ETP, l'explication, le détail par poste de l'administration*) ;

Le Conseil aux Territoires :

- D'après l'administration, en relation avec le CEREMA – 300 ETP concernés, cette mission qui n'a rien à voir avec l'ex ATESAT devrait concernée – hors CEREMA – environ un millier d'agents ; encore faudrait-il finaliser ce qu'est ce nouveau conseil sachant que peu de DDT-M l'ont déjà mis en place à ce jour (*ndrl CGT : dans les départements où ce nouveau conseil existe, l'approche avec les collectivités est plutôt favorable*) ;

L'ADS reprise par les collectivités:

- Cela avance doucement et les situations sont différentes d'un département à un autre ; des collectivités locales s'organisent difficilement et recherchent du personnel tandis que d'autres étudient d'autres possibilités notamment au sein des intercommunalités ou d'agences départementales – une quarantaine de créées à ce jour ; pour autant, lorsque des postes sont ouverts et proposés aux agents des DDT-M, se pose le problème des réelles possibilités budgétaires de celles-ci et de la rémunération globale des personnels recrutés, formés par l'état (*ndrl CGT : l'estimation que nous avons faite est la reprise de 10 % des agents concernés par ces réformes par les collectivités soit 400 personnels ; les premiers retours des départements nous indiquent que nous serions très en deçà de ce chiffre*) ;

Le nouveau Dispositif Indemnitaire d'Accompagnement – DIA :

- Ce nouvel élément avait été présenté lors de la réunion du 4 février 2014 et permettrait de maintenir la rémunération (primes) – indiciaire identique mais primes différentes – des agents qui accepteraient de rejoindre par détachement une collectivité ;
- Depuis le nouveau décret a été publié au journal officiel du 21 mai 2014 – n° 2014 507 : maintien pendant quatre années du niveau indemnitaire puis dégressivité sur trois années – 75, 50 et 25 % (*ndrl CGT : aux premières informations la perte de primes pour un agent C peut-être de 250 euros/mensuels et de 350 euros/mensuels pour un agent B en fonction publique territoriale puisque c'est uniquement une décision de la collectivité concernée ; sachant que tout agent qui accepterait de rejoindre une collectivité verrait le DIA être à zéro après sept années, la décision peut être rapide à prendre ; la CGT est contre la dégressivité et se prononce pour le maintien intégral de la rémunération ; la CGT considère ce nouveau dispositif très insuffisant sachant qu'il ne sera pas utilisé que pour les agents des domaines de l'ADS et ATESAT*) ;

La compensation de l'écart de cotisation :

- Ce dispositif est précisé dans la note du 20 décembre 213 et sera effectif sur deux années ; pour information, l'écart de cotisation entre la fonction publique état est de 10 000 euros pour un agent C, de 12 000 euros pour un agent B en moins par rapport à la fonction publique territoriale ;

La Prime de Restructuration - PRS :

- A la date du comité de suivi, vingt-trois DDT-M ont réalisé une réorganisation de leur service dans le cadre des réformes ADS/ATESAT et donc ont fait l'objet d'un dispositif de restructuration par passage au CT SGG DDI d'un arrêté spécifique ; l'administration n'est pas favorable à la prise d'un arrêté global dans le cadre de ces réformes et non plus favorable à la rétroactivité de cette prime de restructuration (*ndrl CGT : tous les agents concernés par ces deux réformes devraient bénéficier de la PRS sans distinction au 1^{er} janvier 2014*) ;

Les mesures de gestion :

- Les diverses mesures indemnitaires de gestion – complément indemnitaire des ex-TSSD détachés dans l'emploi fonctionnel, la NBI Durafour des agents concernés par une dotation NBI, le coefficient de fonction PFR, seront maintenus pour les personnels concernés par les réformes ADS/ATESAT et dans l'obligation de prendre un nouveau poste (*ndrl CGT : par expérience, ces diverses mesures ne sont jamais versées indéfiniment*) ;

Les effectifs – ETP – dans le cadre de ces réformes :

- Avec ces réformes gouvernementales imposées, les ministères du MEDDE/MLET sont, malgré tout, toujours concernés par des réductions d'effectifs sur les lignes budgétaires ADS et ATESAT – base 2100 ETP en moins sur le triennal 2012-2014 ; de fait les DDT-M et les DREAL ont d'énormes difficultés pour « programmer » l'avenir des 42000 agents concernés sachant que les départs en retraite sont en baisse depuis quelques années déjà – nouvelle loi sur les retraites, âge du départ repoussé, problème familial et personnel, chômage, etc... (*ndrl CGT : même si des DDT-M essaient d'élaborer une réelle perspective à court terme 2015-2016, les possibilités de repositionnement des personnels sont confrontées rapidement à la situation de sureffectif constant sans déblocage de la situation par décision politique sur les effectifs*) ;

Cette liste ci-dessus relate les principaux points mis en avant par les agents et les services lors des réunions spécifiques dans les départements ou les régions – les ex instances de concertation devenues officieuses auxquelles la CGT participe. Le problème est que les responsables ministériels du MEDDE/MLET avancent très doucement sans prendre pour autant les décisions indispensables pour repositionner au plus près des lieux actuels professionnels les 4200 agents concernés. Bien que les directions, les chargés de missions désignés essaient d'œuvrer en toute transparence dans la plupart des départements, nous manquons cruellement d'aides spécifiques précises pour la mise en œuvre de vaste plan social.

Et encore, nous travaillons pour l'instant sur la base des décisions politiques décidées et mises en application. Car qu'elles seront les conséquences de la future réforme territoriale de l'état, de la prochaine loi de décentralisation sur les services ministériels et interministériels que sont les DDI avec les actuelles unités territoriales – 400 environ en métropole ? Celles-ci deviendront elles des maisons d'Etat, de service public ou autre ? Notons également que plusieurs propositions dans des rapports ou groupements divers préconisent la suppression pure et simple de l'actuelle ADS y compris au sein des collectivités.

Le projet de note aux DDT-M

Transmis mi-avril aux membres du comité de suivi, cette note liste les différents points à aborder dans les DDT-M pour mettre en application ces réformes. Ils sont :

- Un dialogue social animé au niveau national et local,

- Une information des agents assurée dans un cadre collectif, individuel et un **dispositif d'écoute et d'alerte,**
- Une démarche structurée de repositionnement construite autour des attentes des agents,
- Une gestion attentive des compétences,
- **Des moyens d'appui locaux et nationaux et un dispositif de pilotage ;**

Ce projet a fait l'objet d'un long – trop long – échange avec l'administration. Avec les amendements acceptés, cette note va être transmise aux DDT-M pour une mise en application. Deux situations : soit les DDT-M ont attendu et elles la mettront en application, mais fallait-il attendre, soit les DDT-M se sont emparées de ces réformes depuis plusieurs mois et elles sont déjà très avancées dans la démarche y compris au niveau du dialogue social.

Pour la CGT, il était ou est nécessaire d'organiser localement le dialogue social pour ne pas être mis pris au dépourvu. Nous insistons également sur la nécessité d'échanger entre les départements d'une zone de gouvernance mais d'élargir également à l'ensemble du territoire. Toute initiative locale doit être proposée aux autres départements comme il est nécessaire d'œuvrer avec les chargés de missions désignés.

Pour autant, la CGT n'accepte pas certaines décisions prises par des directions d'imposer des mobilités fonctionnelles aux agents – cas de la DDT du Maine et Loire par exemple. Nous rappelons également que tous les élus en CAP sont à la dispositions des agents pour toute demande de mobilité car l'administration a rappelé que les demandes des personnels concernés par ces réformes sont prioritaires. Donc des discours aux actes concrets et dans des CAP des catégories A et B, la CGT a réussi à imposer ces mobilités.

Le projet d'instruction article 134 de la loi ALUR

Ce projet de vingt-cinq pages a pour objet de présenter la filière ADS pour l'Etat et les mesures d'accompagnement en faveur des collectivités dans le cadre de l'application de la loi ALUR. Les points listés dans ce texte :

1. La filière ADS dans les services de l'état,
2. L'accompagnement des collectivités en phase transitoire,
3. L'annexe 1 relative à l'impact de l'article 134 de la loi ALUR,
4. L'annexe 2 relative aux structures susceptibles d'instruire les actes d'urbanisme,
5. L'annexe 3 relative à la constitution du centre d'instruction mutualisé,
6. L'annexe 4 relative au canevas de convention de transition entre l'état et de la structure,
7. L'annexe 5 relative à un exemple de protocole d'accord entre un tribunal de grande instance et une DDT-M,
8. L'annexe 6 relative à un exemple de stratégie départementale en matière de contentieux pénal de l'urbanisme ;

Ce projet est relativement complet et devrait permettre d'appréhender le rôle des services de l'état dans le domaine de l'ADS. Sachant que les dispositions entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2015, il n'y pas de temps à perdre pour étudier, analyser, apporter les amendements indispensables pour l'application de ce texte.

La prochaine échéance

La date du prochain comité de suivi est fixée au 18 juin prochain. Pour cette prochaine réunion, l'administration va interroger les services – DREAL et DDTM – sur l'application de ces réformes sur :

- L'état des lieux,

- Le dialogue social mis en place,
- L'implication avec les collectivités,
- Une note concise sous la forme d'une expression de la situation relatée par les DREAL, les DDT-M mais également les chargés de mission désignés – 70 ETP ;

La CGT considère qu'un échange départemental est à mettre en place dans le cadre de l'élaboration de ces informations qui seront transmises au comité de suivi. Si cela n'a pas déjà été réalisé, il est nécessaire d'imposer avec les directions départementales et régionales des réunions spécifiques d'application de ces réformes. Puisque le niveau national est en retard sur ce sujet, faisons remonter les interrogations pour exiger des garanties individuelles et collectives envers les 4200 agents concernés.

Puisqu'il y a loin des discours aux actes, exigeons par nos interventions locales et nationales les moyens et garanties aux ministres mesdames Ségolène Royal – MEDDE – et Brigitte Pinel - MLET.



Comité technique du CMVRH – 27 mars 2014

Déclaration préalable CGT

Tout d'abord, nous souhaitons exprimer notre contentement pour ces retrouvailles, après 9 mois d'absence de concertation en instance nationale CMVRH.

Nous voulons attirer votre attention sur des contextes sociaux variés, au sein des différentes entités du CMVRH, où les conditions de travail et la qualité de vie sont plus ou moins harmonieuses.

De plus, comme dans la plupart des services de nos ministères, les agents s'interrogent sur la pérennité de leurs missions et, donc, sur leur avenir.

Pour assurer une veille sur les problèmes engendrés par des contextes dégradés et leur apporter un traitement, nous vous proposons la mise en place d'une instance de suivi : un CHSCT au niveau du CMVRH.

Un dialogue social de qualité favoriserait certainement l'amélioration du contexte social.

Nous demandons que soient rendus plus lisibles les circuits administratifs pour l'ensemble des agents. Nous vous rappelons notre demande d'un vade-mecum sur ce point.

Dans la continuité d'un dialogue social de qualité, nous souhaitons l'existence de commissions indemnitaires consultatives spécifiques au CMVRH.

Concernant les questions diverses à débattre en comité technique, il nous semble opportun que vous les demandiez aux organisations syndicales, quelques jours avant la réunion.

Ceci vous permettrait d'approfondir ces questions au préalable et éventuellement d'apporter des réponses.

Cela n'empêche pas la formulation de questions complémentaires en début de réunion du comité technique, de la part des organisations syndicales.

Nous vous remercions pour cette écoute attentive et, par anticipation, pour les réponses que vous ne manquerez pas d'apporter.



Compte rendu du Comité technique du CMVRH du 27 mars 2014

Ce comité est présidé par Paul Weick, Directeur du CMVRH.

L'administration est représentée par Laurence Navarre (FORCQ), Tatia.Boissiere (FORCQ 3) et Jean-Marc Acremann (CVRH de Tours).

Pour la CGT siégeaient Nathalie Roussel (CVRH Toulouse), Guy Panisse (CEDIP), Elisabeth Husté (CVRH de Rouen) et à titre d'experts : Chantal Syverson (CVRH de Mâcon) et Jean-Claude Moreau (CVRH de Tours).

Paul Weick ouvre la séance, le secrétaire de séance sera un membre de la délégation de FO.

FO demande à lire une déclaration préalable, ainsi que la CGT (en pièce jointe)

La CFDT s'associe aux propos liminaires tenues par les deux représentants du personnel (CGT et FO)

L'UNSA déclare qu'elle réagira au fur et à mesure des débats.

Les déclarations seront jointes au compte rendu rédigé par l'administration.

L'UNSA propose de lister les questions diverses, qu'elle souhaite aborder :

- problèmes restaurant Toulouse et Rouen
- présence du directeur lors de la rencontre de Paul WEICK avec les OS dans les CVRH
- charte du CMVRH
- commission indemnitaire propre au CMVRH
- CHSCT en mode CT
- baisse des effectifs
- budget de fonctionnement 2014

P Weick apporte les réponses suivantes :

- le point questions diverses sera rajouté systématiquement dans les ordres du jour
- il y aura une commission indemnitaire spécifique CMVRH pour les agents de catégorie B et C. Les agents de catégorie A resteront rattachés à la commission de « Centrale »

- FORCQ va réaliser un guide de circuits pour permettre aux agents de pouvoir savoir qui fait quoi. Ce document est de réalisation complexe (difficultés à bien identifier les circuits). Il est d'ores et déjà en cours de réflexion au sein du réseau des secrétaires généraux. Il sera mis à disposition des agents dès qu'il sera finalisé (dans les mois qui viennent!!!)
- le dialogue social est une priorité il est à deux niveaux : national et local
- en 2013, 2 CT du CMVRH ont été convoqués au 1er semestre 2013
- un nouveau CT aura lieu au second semestre 2014
- au niveau des effectifs 6 ETP ont été supprimés en 2012, 7 en 2013. Il y aura forcément des baisses d'effectifs car nous ne sommes pas un ministère prioritaire (probablement une dizaine sur l'ensemble du CMVRH)
- ce contexte induit des priorisations, des nouveaux modes de travail et du partage de la ressource. Partout les services sont satisfaits de la qualité du travail CVRH/CEDIP. Il y a plusieurs niveaux de régulation. En local il faut savoir dire non quand on ne peut pas et le justifier, les services peuvent comprendre
- le conseil de perfectionnement a fixé des axes prioritaires et notamment l'accompagnement des grandes réformes (ADS/ATESAT, concours, PEC sont des priorités absolues)
- l'organisation en mode projet CMVRH a permis de démultiplier notre force de frappe
- le CMVRH va élaborer un nouveau projet stratégique (2015-2018) destiné notamment à faire évoluer les échanges et les méthodes de travail
- les difficultés de management dans les services
- le CHSCT doit rester une instance locale, une formation est en cours pour les membres

La CGT précise qu'il y a une dégradation des conditions de travail des agents. Les agents ont besoin de connaître les circuits et les gestionnaires de proximité doivent avoir des réponses. En local que faire si les décisions de CLHS ne sont pas respectées ?

Paul Weick : l'année 2013 a été moins chaotique, les gestionnaires de proximité doivent remonter leurs problèmes à FORCQ3. En ce qui concerne les CHSCT si un problème apparaît les élus locaux peuvent remonter les problèmes à P. Weick.

La CFDT précise la difficulté de prioriser pour les services. Elle précise aussi que le temps passé par les acteurs du dialogue social dans des services où l'ambiance est détériorée n'est pas pris en compte par la hiérarchie

PW : en ce moment le dialogue de gestion de chaque entité est en cours et le sujet de priorisation est abordé. Par ailleurs le rôle du CODOR est aussi de réguler l'activité des CVRH/CEDIP

JP. Acreman : les questions sont à se poser tous les jours par rapport à la pression que subissent les agents ; il essaie de prioriser les chantiers en concertation avec eux

La CGT demande comment la répartition des postes supprimés sera effectuée?

Paul Weick : on regarde les postes vacants mais on essaie de faire intelligemment. 2013 a été consacrée à résorber la vacance au CVRH de Nancy. 2014 une attention particulière sera portée respectivement sur la situation des CVRH de Mâcon et de Rouen.

Point 1 : approbation du compte rendu

La CGT précise qu'il manque les annexes et que le bilan d'activité 2012 devait être présenté ce jour. Il faudrait également préciser la fonction des membres de l'administration pour une meilleure lisibilité et une question d'harmonisation de la forme.

Paul Weick : le compte rendu sera renvoyé avec les modifications demandées et les annexes et le bilan d'activité 2013 sera présenté au prochain CT. Il évoque la possibilité de faire évoluer l'organigramme du CMVRH en proposant de créer la fonction de directeur adjoint. Cette fonction pourrait être tenue par le sous-directeur adjoint de FORCQ.

La CGT indique qu'elle adhère à cette proposition de « régularisation » d'un état de fait.

Sous réserve des modifications demandées par les représentants du personnel, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : point d'actualités

1- Portail du CMVRH

- L. Navarre présente le portail CMVRH. Un comité éditorial se réunit tous les 15 jours par visio conférence pour incrémenter et valider les informations mises à disposition. C'est le début mais il y a une bonne fréquentation 19000 pages vues, 6000 visites
- JM. Acreman présente la partie centre de ressources qui reste à finaliser. Il manque des points fondamentaux et l'architecture est à revoir. Il va falloir identifier les rôles dans chaque CVRH

Paul Weick précise que le guide de compétences sera mis en ligne après validation par la CMFP

L'UNSA demande si les sites intranet CVRH doivent être supprimés

L. Navarre précise que leur présentation doit être en cohérence, il ne doit pas y avoir de doublons mais pas de suppression des sites locaux. P. Weick rappelle que c'est un portail et non pas un site

FO attire la vigilance sur un questionnaire mis en ligne qu'il est gênant de diffuser sans communication, il faudrait le mettre dans la partie privée

P. Weick précise que les directeurs doivent être alertés quand un document ne doit pas paraître sur le portail

La CFDT souligne qu'il manque de la clarté dans le tri des documents et dans les rôles de chacun

JM. Acreman indique qu'il manque effectivement un fil conducteur ; il faut faire remonter toutes les remarques. Les rédacteurs proposent. Le nombre de rédacteurs est au choix des directeurs

La CGT propose que les comptes rendus des différents groupes et réseaux ainsi que les échanges de bonnes pratiques soient disponibles sur le portail

L'UNSA précise que certains CVRH mettent beaucoup d'infos d'autres non

2 – Réseaux

T. Boissières présentes les réseaux existants :

- conseil à l'agent
- conseil aux services
- formation
- informatique

- secrétaires généraux

Ces réseaux sont tous différents

Les comptes rendus sont diffusés aux agents qui font partie des réseaux ; un espace collaboratif est disponible sur le portail rubrique centre de ressources

Compte tenu du temps consacré au dialogue social et des impératifs horaires de certains membres, il est convenu d'intercaler le point NBI, ce point devant être soumis au vote

L'administration réaffirme sa volonté d'équilibrer les dotations NBI entre les différentes entités du CMVRH et d'harmoniser les libellés des fonctions y ouvrant droit. Elle rappelle qu'elle se heurte à une double contrainte qui est les fonctions éligibles et la dotation dont elle dispose.

Vote : UNSA, FO et CFDT pour, la CGT s'abstient.

Commentaires : La CGT s'abstient en raison de son désaccord sur ce mode de rémunération des agents. La NBI est source de blocage des mobilités et elle est discriminante en raison de la double contrainte fonctions et nombre de points par « service ». La NBI creuse l'écart des rémunérations entre les agents ayant les mêmes responsabilités. La CGT maintient plus que jamais son opposition à ces modalités de rémunération, comme à la prime de fonction et de résultats.

La CGT rejette une GRH qui prône le tout individualisme en gommant les repères collectifs, induisant un mode de management qui exacerbe la souffrance au travail initié par la disparition des missions et la perte de sens. De plus cela s'inscrit dans un contexte de pouvoir d'achat toujours en diminution (augmentation des prélèvements et gel du point d'indice).

3 – feuille de route ministérielle de la politique compétences formation à 3 ans

Paul Weick découvre qu'une partie des documents n'a pas été envoyée, il manque le document cadre sur la feuille de route

Tout doit sortir à l'été 2014 après la CMFP

2 documents : un qui présente les acteurs principaux du système et la feuille de route à 3 ans

Des outils nouveaux vont apparaître comme le plan régional de développement des compétences à 3 ans et les plans régionaux de formation

Il faudra mettre en avant les priorités communes des différents programmes, les priorités inter-programme et les compétences critiques (présentées comme compétences sensibles)

A la demande de la CGT ce document sera envoyé pour validation par voie électronique

4 – Instances de gouvernances du CMVRH

cf annexe 1

Ce document démontre bien la complexité de ces instances où il y a peu de place pour les représentants des personnels qu'ils détiennent des mandats pour l'ensemble du personnel (exemple

CODOR) ou pour les personnels travaillant dans les structures composant le CMVRH.

Bilan social :

Paul Weick indique que ce document est imparfait, et qu'il en est conscient. Il a été rédigé selon le modèle des précédents bilans sociaux. A noter qu'entre le moment où nous avons demandé les remontées d'informations aux CVRH/CEDIP les textes ont évolué. Il nous a semblé délicat de demander des données complémentaires aux services. Le bilan social 2014 sera plus exhaustif et sera en adéquation avec la circulaire.

En revanche le bilan 2013 de nos ministères permettra une vision plus fine et répondra mieux à vos questions.

5 Questions diverses :

L'ensemble des représentants du personnel ont indiqué qu'il était demandeur d'un CHSCT au niveau du CMVRH, surtout lorsque les situations de mal être au travail ne trouvent pas de solutions localement où lorsque les préconisations émises à la suite d'un audit ne sont pas suivies. Cette demande s'appuie sur les informations recueillies et qui traduisent un sentiment de souffrance sur les lieux de travail. Il semble plus que nécessaire que cette question soit évoquée dans sa globalité avant que des actes engageant la responsabilité collective ne soient commis.

Le Directeur du CMVRH nous oppose un refus sur la mise en place d'un CHSCT au niveau du CMVRH au principe qu'il en existe au niveau des CT. Le CT local peut se réunir sous format CHSCT.

En revanche, il accepte que les organisations syndicales le saisissent pour évoquer telles ou telles situations.

Pour la CGT ces réponses ne sont pas satisfaisantes et nous revendiquons toujours la mise en place d'un CHSCT au niveau du CMVRH.

Depuis la tenue de cette réunion, un agent a fait une tentative de suicide sur son lieu de travail. !!!



**Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varennes
75007 PARIS**

le secrétaire général

Montreuil, le 13 mai 2014

Monsieur le Premier Ministre,

Le 11 juin 2008, le Gouvernement Fillon inscrivait le principe de réalisation du Canal Seine-Nord Europe sous forme de contrat de partenariat public-privé dans la programmation issue du Grenelle de l'Environnement, partenariat public-privé que nous n'avons cessé de dénoncer, compte tenu du bilan accablant de ce type de montage.

A l'automne 2012, le Gouvernement Ayrault, mettait fin au Partenariat Public-Privé d'un coût évalué à 7 milliards d'euros.

Aujourd'hui, le projet du canal est à nouveau relancé dans une nouvelle configuration et à un coût réduit, avec un financement européen à hauteur de 40% sur un investissement de 4,4 à 4,7 milliards d'euros.

Plusieurs questions d'ordre industriel et social sont posées par l'engagement de cette infrastructure:

- Celle de sa destination économique d'abord. Selon les choix stratégiques qui seront fait, celle-ci pourrait se limiter à une infrastructure de passage, ou bien ouvrir des perspectives de développement économique pour les régions traversées. Les questions d'ordre environnemental sont une des dimensions des choix stratégiques pour les populations concernées.
- Celle de la maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation ultérieure. Si le partenariat public-privé a été abandonné, la question des modalités d'une maîtrise publique complète doit être abordée.
- Enfin, les conditions sociales et la démocratie sociale.

Cet immense chantier sera un rendez-vous pour des milliers de salariés qui vont participer à cet ouvrage de 106 km de long avec ses plateformes portuaires et les installations et équipements de sécurité. Qu'ils soient du privé ou du public, les salariés vont devoir travailler ensemble pendant plusieurs années, répartis sur des tronçons du canal, dans le cadre de la programmation des travaux.

L'organisation du chantier va créer de véritables bases d'emplois directs et des activités induites par les différentes phases de ce chantier pour des milliers de salariés. C'est sur cette base que seront déterminés les recrutements et les formations sur les emplois du chantier et à partir d'une interface permanente entre les besoins des entreprises du chantier du canal et la main d'œuvre potentielle.

Il est donc nécessaire d'avoir une connaissance précise des activités qui seront confiées aux différentes sociétés dans le cadre des marchés d'ingénierie et de travaux, de services et fournitures, qui seront négociés avec les multiples entreprises.

L'organisation et le contrôle de la sous-traitance, incluant les conditions de détachement de salariés en provenance d'autres pays, notamment européens, devra faire l'objet d'une attention toute particulière.

Dans ce cadre, nous vous demandons d'ores et déjà de donner à cette réalisation le statut de « Grand Chantier », bien en amont du début des travaux. Il doit permettre une responsabilisation sociale et environnementale des entreprises et des groupes dans le cadre des marchés de travaux, d'élever, au plus haut niveau, les conditions sociales des salariés pendant la période du chantier et permettre la transformation de la plus grande partie des emplois directs/indirects de la phase chantier en emplois pérennes au-delà de 2022-2023.

Comme vous le savez, engager cette démarche permet de préciser l'intervention de l'Etat et surtout de fixer quatre objectifs essentiels :

- Préparer l'arrivée du chantier dans les territoires,
- Accompagner son déroulement,
- Valoriser les opportunités pour le développement des territoires.
- Préparer l'après-chantier,

Elle repose sur une organisation en trois comités :

- Un Comité régional et interrégional de pilotage,
- Un Comité de coordination (qui doit prendre en compte les questions de logements, formation et projet territoriaux),
- Un Comité de concertation dans lequel les acteurs sociaux, dont les organisations syndicales, ont leur place.

Vous comprendrez, Monsieur le Premier Ministre, que nous soyons attachés à la mise en place de ces comités, eu égard à l'ampleur de cette réalisation et aux responsabilités qui en découlent pour les organisations syndicales vis-à-vis des salariés.

Nous sollicitons une rencontre auprès de vous afin de connaître le cahier des charges de la commande publique, de pouvoir le discuter et de vous faire part de nos interrogations et demandes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, mes salutations distinguées.



Thierry LEPAON
Secrétaire général de la CGT

CEREMA

Élections du 19 JUIN 2014

Commissions Consultatives OPA



Nos candidats CGT

BATON Didier DTecTV
BEAUDOIN Jean-Charles DTecEMF
SIBI Julien DTerCE
BOULLIER Nicolas DTerSO
TAILLIEZ Sébastien DterNP
BERTIN Didier DTecOUEST

Je vote CGT

Je revendique

Les missions des OPA dans le CEREMA

Électrotechnique /Électronique /Informatique /Optique/Mécanique.
Études de systèmes électroniques, mécaniques, optiques complexes.
Expertises sur des équipements réclamant un large panel de compétences.
Conduite de projets, chargés d'essais, chargés d'études, de contrôles,
Personnels de chantier, d'atelier, d'entretien, de magasinage.

Le maintien des missions

Maintien des compétences et des missions pour les services de l'État et des collectivités.
Pas d'externalisation de nos tâches vers le secteur privé.

Une formation spécifique pour des métiers d'avenir

pour exercer des fonctions de spécialistes nous permettant de mieux appréhender les nouvelles technologies.

Des revalorisations salariales

Des revendications communes à tous les OPA (avec l'appui du SNOPA)

- Revalorisation de la grille salariale
- Reconnaissance des qualifications
- Revalorisation du régime indemnitaire (prime d'ancienneté jusqu'à 30% calculée à 1% par an, prime de rendement...)

La prime de métier dé plafonnée :

- La CGT se bat pour le dé plafonnement de la PM au CEREMA.

La défense du statut OPA et du régime de retraite

La révision du statut OPA de 1965 prévue par le ministère

déterminera l'avenir de nos missions de nos emplois et de notre statut particulier

La CGT revendique :

- Une rénovation des classifications
- Une revalorisation de la grille salariale
- Une revalorisation du régime indemnitaire
- Une amélioration de la protection sociale
- Le maintien et l'amélioration du régime de retraite avec la prise en compte de la totalité du régime indemnitaire

Recrutement d'OPA

Remplacer au minimum tous les départs à la retraite, dans notre population qui a déjà payé un lourd tribut aux restructurations successives.

Des effectifs suffisants pour effectuer les missions et conserver les compétences

La CGT défend la levée du moratoire sur les recrutements

La CGT se bat pour le progrès social.

Un syndicat à l'offensive pour défendre les missions de service public, les métiers et les qualifications des OPA



Faire reculer la précarité : titulariser et garantir l'emploi

L'accord du 11 mars 2011 :

La CGT a signé le 11 mars 2011 un protocole d'accord « portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique : accès à l'emploi titulaire et amélioration des conditions d'emploi », pour sortir de la précarité dans la Fonction publique par une démarche en trois temps :

- titulariser les contractuels, employés de façon permanente depuis 4 ans, et protéger par un CDI ceux employés depuis 6 ans ;
- améliorer les conditions d'emploi des contractuel-les en place (embauche et contrat, renouvellement de contrat et licenciement, la rémunération et son évolution, droits sociaux,...) ;
- contraindre les employeurs publics à organiser des concours de recrutement en encadrant mieux les durées maximums de contrat sur besoins temporaires.

Une mise en œuvre incomplète :

La loi du 12 mars 2012 a lancé le processus de titularisation et de cédésation. Mais de nombreux employeurs publics refusent d'appliquer l'intégralité de l'accord, dans les trois versants de la Fonction publique.

Par exemple dans l'Enseignement supérieur et la recherche, le principe d'un recrutement pour un agent éligible à la titularisation n'est pas appliqué. De plus les corps de recherche de niveau doctorat ne sont pas ouverts à la titularisation. Dans les collectivités territoriales, trop d'assemblées délibérantes n'ouvrent pas autant de postes qu'il y a d'agents éligibles, et pour certaines aucun poste n'est ouvert. Dans l'hospitalière, l'ampleur des difficultés de budget et d'emploi sert trop souvent de prétexte pour ne pas mettre en œuvre la loi.

De nombreux employeurs publics font le choix de la précarité

L'esprit de l'accord de 2011 était bien de sortir de la précarité nombre de contractuel-les en poste depuis plusieurs années. C'est dans ce sens que notre organisation avait décidé de signer ce protocole. Or, depuis de nombreux employeurs publics ont aggravé les conditions d'emploi des contractuels.

Les retards dans l'organisation des épreuves spécifiques de titularisation, prévues par l'accord et la loi, se sont accumulés. Pendant ce temps, les non-renouvellements de contrat sont monnaie courante, avant les 4 ans requis pour être titularisé, ou avant les 6 ans permettant d'avoir un contrat à durée indéterminée.

Le raccourcissement des durées cumulées de contrat sur besoins temporaires (6 mois sur 12 mois au plus pour un besoin saisonnier, 12 mois sur 18 mois pour un accroissement temporaire d'activité, et 2 ans au maximum pour une vacance d'emploi) n'existent que pour contraindre les employeurs publics à organiser des concours de recrutement pour leurs besoins permanents.

Trop d'employeurs publics ne modifient pas leurs habitudes de gestion et ne recrutent pas sur des emplois de titulaires, y compris au-delà des conséquences des restrictions de personnel

qui leurs sont imposées. Les contraintes financières imposées par le gouvernement pour réduire le déficit public poussent les employeurs à réduire leur masse salariale.

Cet accord devait permettre davantage de recrutements de titulaires sur les besoins permanents. La pratique fautive de nombreux employeurs publics aggrave la précarité et fragilise la situation de nombreux contractuels, à l'inverse de l'objectif poursuivi.

La CGT juge indispensable qu'un nouvel élan soit donné à la mise en œuvre de l'accord du 11 mars 2011, pour que le double objectif de renforcement du statut des fonctionnaires et d'amélioration des conditions d'emploi des contractuel-les soit mieux atteint. Le ministère de la Fonction publique doit manifester sa volonté politique auprès des employeurs publics.

La CGT revendique

- 1) **Le ministère de la Fonction publique doit se donner les moyens de s'opposer au sabotage de l'application de l'accord par certains employeurs publics :**
 - Obligation législative pour la totalité des employeurs publics que pour chaque agent éligible à la titularisation un poste soit proposé à la titularisation.
- 2) **Pour les contractuel-les répondant aux critères définis dans l'accord sur des Contrats à Durée Déterminée, mettre fin à la différence entre contrat sur besoin permanent (éligible) et contrat sur besoin temporaire (non éligible dans la territoriale et l'hospitalière, et éligible dans des conditions dégradées dans l'Etat) :**
 - Droit à titularisation quelle que soit la nature du contrat, dans les mêmes conditions d'ancienneté et sur les trois versants.
- 3) **Le retard de publication de la loi et d'organisation des concours rend impossible l'application des nouvelles durées de contrat sans aménagements :**
 - Garantie de maintien dans l'emploi des agents éligibles non encore cédés.
 - Permettre le maintien dans l'emploi des agents non éligibles de toutes catégories recrutés entre le 1er avril 2009 et le 11 mars 2012, jusqu'à la date d'une éventuelle cédésation.
 - Initier là où c'est nécessaire une politique de recrutement de titulaires orientée prioritairement vers les personnels occupant les emplois, et en particulier ceux recrutés entre le 1er avril 2009 et le 11 mars 2012.
- 4) **L'esprit de l'accord ne sera véritablement mis en œuvre que quand les personnels contractuels sur statut dérogatoire seront intégrés dans le statut des fonctionnaires :**
 - Affirmation claire par la Fonction publique que l'intégration comme titulaires des agents contractuels des établissements publics dérogatoires est la règle, et le maintien de la dérogation l'exception : certains agents attendent leur titularisation depuis des décennies, comme les 10.000 agents contractuels des CROUS par exemple.
 - Ouvrir le champ de la titularisation à l'ensemble des établissements dérogatoires, ceux sur « décret liste » comme ceux par voie législative.
 - Ouvrir le champ de la titularisation à l'ensemble des quasi-statuts, et revoir au cas par cas les conditions d'intégration : établissements publics, ministères, quasi-statuts issus de restructuration, et les situations aujourd'hui atypiques comme les agents sur quasi-statut ANPE de Pôle emploi par exemple.